

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021

Date de la convocation : 27/07/2021.

Date d'affichage : 27/07/2021.

L'An Deux Mil Vingt-et-Un

Le treize septembre

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles NOËL, Maire.

Présents : Mme Christiane BOCQUET, 1ère adjointe, M. Sébastien CIUDAD, 2^{ème} adjoint, Mme Anne-Marie BACHOLLET, 3ème adjointe, Mme Mélinda CORNE, Mme Chantal GENTY, Mme Elisabeth LÉLU, M. Michel PIGOURY, M. Michel PILOQUET, M. Serge SOSIEWICZ, M. Frédéric ZALEWSKI.

Absent excusé : M. Pascal RIALLOT a donné procuration à Mme Chantal GENTY.

Absents : M. Fabrice BALLE, Mme Jessaline BINET, Mme Sophie MARCHANDISE.

ORDRE DU JOUR :

1 **Nomination d'un secrétaire de séance.**

2 **Approbation du compte-rendu de la séance du 31 mai 2021.**

3 **ADMINISTRATION FINANCES**

- a) Travaux aux écoles : lancement d'une consultation pour recrutement d'un maître d'œuvre, demandes de subventions publiques.
- b) Réseau de chaleur 2 : acquisition de la parcelle de terrain AE n° 562 « pré l'évêque » attenante à l'ancienne station service.
- c) Transport scolaire 2021/2022 : travaux de voirie urgents effectués au hameau de Chiry.
- d) Eclairage public aux abords du stade : devis du SIEEEN pour déplacements de deux luminaires existants et non indispensables au lotissement.
- e) Zone artisanale – vente d'une partie de la parcelle ZI n° 166 : régularisation financière suite à la restitution de 61 m².
- f) Budget principal : décisions modificatives – virements de crédits.

4 **ADMINISTRATION GENERALE**

- g) Réseau de chaleur : convention de mise à disposition de personnel communal.
- h) Label régional des Cités de Caractère de Bourgogne Franche-Comté.
- i) Programme Petites Villes de Demain : choix du chef de projet.
- j) Affaires scolaires : désignation d'un référent au sein du conseil municipal.
- k) Motion contre le contrat 2021-2025 entre le Gouvernement et l'ONF.

5 **QUESTIONS DIVERSES**

Il a été dénombré onze conseillers présents et il a été constaté que la condition de quorum était remplie.

Monsieur le Maire a proposé d'apporter une modification à l'ordre du jour, en rajoutant le sujet relatif à l'établissement d'un contrat à durée déterminée de 21 heures hebdomadaires au sein des services administratifs, à compter du 1^{er} octobre 2021.

Ce changement a été approuvé à l'unanimité.

1 – **NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

M^{me} Anne Marie BACHOLLET a été nommée secrétaire de séance.

2 – **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 31 mai 2021**

Le compte-rendu de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

3 – **ADMINISTRATION FINANCES**

- a) Monsieur le Maire a présenté à l'assemblée l'estimation de l'enveloppe primitive établie par la Sarl ACTE PLUS, assistant au Maître d'Ouvrage, concernant la réhabilitation de l'école élémentaire et de l'école maternelle. M. Guillaume GODARD, de la Sarl ACTE PLUS, a exposé le programme d'aménagement pour chaque établissement scolaire et le dossier de consultation d'entreprises pour la mission de maîtrise d'œuvre.
A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la prochaine phase qui consistera au lancement d'un appel d'offres pour la mission de maîtrise d'œuvre et à la recherche par Monsieur le Maire de financements publics auprès de l'Etat, la Région BFC, le SIEEEN, la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne et le Syndicat Intercommunal de Gestion des Ecoles du Val du Sauzay.
- b) Monsieur le Maire a rappelé au conseil municipal la délibération n° 2018-66 du 26 septembre 2018 actant l'acquisition, pour l'euro symbolique, de la parcelle AE n° 472 située rue du 8 mai 1945.
Or, dans le cadre de la création et du fonctionnement du futur réseau de chaleur 2, il s'est avéré nécessaire que la municipalité ait accès au terrain cadastré AE n° 562 (1a 34ca) situé en prolongement de la parcelle AE n° 472 et dont le propriétaire est le même. Ce dernier s'est engagé à céder cette nouvelle parcelle sans modifier le prix de vente établi lors de la cession de la parcelle AE n° 472.
A l'unanimité, l'assemblée a décidé d'acquérir le terrain cadastré AE n° 562 dont l'acte de vente sera passé en l'étude de Maître Valérie PLANÇON, Notaire à Varzy.
- c) A l'unanimité, les conseillers municipaux ont approuvé l'initiative de Monsieur le Maire concernant les travaux de voirie réalisés dans le hameau de Chiry afin que les transports scolaires desservent ce hameau dès le 2 septembre 2021. Le coût de ces travaux s'élève à la somme de 38 863,20 € T.T.C. pour l'entreprise SAS COLAS (moins disante des propositions reçues) et pour un montant de 2 176,34 € T.T.C. pour le prestataire AVRE CONSEIL.
- d) L'assemblée délibérante, à la majorité 11 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Frédéric ZALEWSKI), a approuvé le devis du SIEEEN sollicitant une participation financière communale de 4 300,00 € pour des travaux d'éclairage public dans le cadre de la dépose de mâts lumineux et repose avec déplacement de lumineux du lotissement du châtelet aux abords du stade.

- e) Les conseillers municipaux, à l'unanimité, ont autorisé la rétrocession des 61 m² de la parcelle cadastrée ZI n° 66b, en zone d'activités, par la société DORAS au prix de 305,00 € H.T.
 Cette rétrocession faisant suite à la modification de la surface d'origine venue en 2012 à l'entreprise DORAS (61 m² correspondant à l'emplacement du transformateur électrique demeurant propriété communale). L'acte de vente sera passé en l'étude notariale de Varzy.
- f) A l'unanimité, le conseil municipal a entériné les décisions modificatives suivantes sur le budget principal 2021 :

Section/sens	Opération Article	Dénomination	Augmentation crédits	Diminution crédits
Investissement Dépenses	109 2183	MATERIEL Matériel de bureau et matériel informatique	23 900,00 €	
Investissement Dépenses	225 2128	TERRAIN DE SPORT Autres agencements et aménagements		20 000,00 €
	290 2135	PROGRAMME PVD BATIMENT REX BARRAT Installations générales agencements		3 900,00 €

Section/sens	Chapitre Article	Dénomination	Augmentation crédits	Diminution crédits
Fonctionnement Dépenses	67 678	CHARGES EXCEPTIONNELLES Autres charges	870,00 €	
Fonctionnement Dépenses	011 6247	CHARGES A CARACTERE GENERAL Transports collectifs		870,00 €

4 – ADMINISTRATION GENERALE

- g) Le conseil municipal, à la majorité 11 voix POUR et 1 ABSTENTION (*M. Frédéric ZALEWSKI*) a approuvé le contenu de la convention de mise à disposition d'un personnel communal assurant la surveillance et les interventions nécessaires au bon fonctionnement des installations de la chaufferie bois situées avenue de La Charité, dans un local propriété du SIEEEN.
- h) Monsieur le Maire a présenté le label « Cités de Caractère de Bourgogne Franche-Comté » délivré aux petites villes et villages possédant un patrimoine architectural et paysager remarquable, répondant aux critères essentiels d'une charte d'accueil du visiteur.

Garantie de qualité, cette marque impose aux communes du réseau, déjà homologuées ou souhaitant le devenir, de poursuivre sans cesse les efforts de mise en valeur de leurs attraits par la réhabilitation, la promotion et l'animation du patrimoine.

Monsieur le Maire a fait part à l'assemblée de sa volonté de rejoindre l'association en charge de ce label en Bourgogne Franche-Comté avec la reconnaissance « Petites Villes de Demain », dans l'attente du lancement de l'étude visant à obtenir le label « *Petites Cités de Caractère* » d'ici deux ans (action du programme « Petites Villes de Demain »).

Il a exposé également aux conseillers municipaux qu'outre l'intérêt de bénéficier de ce label qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à développer le tourisme culturel, il repose également sur :

- ↳ la reconnaissance de son patrimoine remarquable et de ses spécificités locales,
- ↳ la protection, la valorisation et la promotion de ce patrimoine,
- ↳ des financements publics et autres avantages pour mener à bien les projets qui entrent dans les critères de l'association (Fonds Régional en faveur de l'Aménagement Urbain),
- ↳ la mutualisation des moyens à travers le réseau des cités et l'échange d'expériences.

L'assemblée délibérante, à la majorité 11 voix POUR et 1 CONTRE (*M. Frédéric ZALEWSKI*) a confirmé sa volonté de candidater au label régional des Cités de Caractère de Bourgogne Franche-Comté et s'est engagée à respecter et à appliquer les statuts, le règlement intérieur et la charte de l'association. Une cotisation annuelle de 1,65 € par habitant sera prélevé sur le budget municipal.

- j) Monsieur le Maire a fait part à l'assemblée que suite aux entretiens professionnels qui se sont déroulés fin août 2021 avec les candidats au poste de chef de projet dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », une postulante a été recrutée et occupera son poste au sein des services de la Mairie dès le 1^{er} octobre 2021.
- k) A la majorité 10 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (*Mme Chantal GENTY* s'est abstenue en son nom et en tant que mandataire d'une procuration), le conseil municipal a désigné *Mme Chantal GENTY* comme référente aux affaires scolaires et équipements informatiques au sein de la commission communale du cadre de vie – travaux.
- l) Unaniment, les conseillers municipaux ont acté la délibération ci-dessous relative à la motion contre le contrat ETAT-ONF 2021/2025 :

Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération Nationale des Communes Forestières a été reçu par les cabinets des Ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

- « un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité (...). Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités ».
- « adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an (...) ».

CONSIDÉRANT :

- les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur contrat Etat-ONF,

CONSIDÉRANT :

- l'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- l'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur
- les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité :**

- **EXIGE** le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF.
 - **EXIGE** la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021/2025.
 - **DEMANDE** que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises.
 - **DEMANDE** un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente motion.
- l) L'assemblée délibérante, à l'unanimité, a décidé qu'un contrat à durée déterminée de contractuel de droit public serait établi au 1^{er} octobre 2021 pour une période d'une année et pour un temps de travail hebdomadaire de 21 heures au sein des services administratifs.

5 – QUESTIONS DIVERSES

NEANT.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20 heures 45 minutes.

Le Maire

Gilles NOÛMEVRE



Affichage : le 16/09/2021